



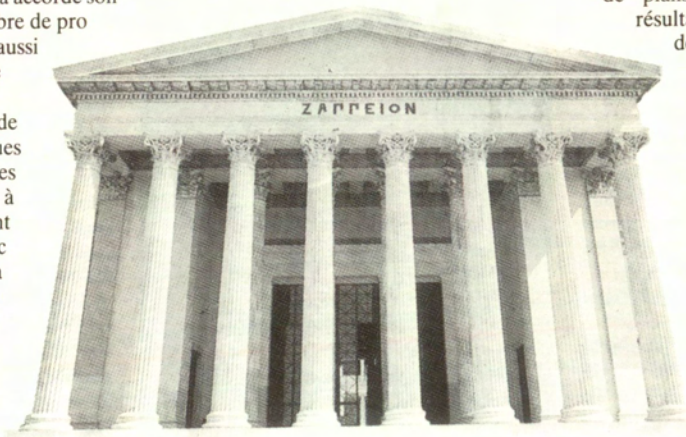
MEDONDES

UNITE DE COORDINATION DU PAM • BULLETIN D'INFORMATION PUBLIE EN ANGLAIS ET EN FRANCAIS • 18 (III & IV) 1989

LA SIXIÈME RÉUNION ORDINAIRE DES PARTIES CONTRACTANTES: DES RÉSULTATS CONCRETS

**Ordre du jour chargé pour les
délégués des 17 pays
méditerranéens et de la CEE à
l'occasion de leur réunion
bisannuelle, à Athènes, du 3 au 6
octobre: nouvelles mesures
antipollution, budget-programme
pour 1990/1991, recentrage du
PAM, tortues marines, déchets
dangereux, implications des
modifications climatiques,
conférence ONU de 1992, telles
sont les principales questions
soulevées et sur lesquelles un large
consensus s'est dégagé.
Rendez-vous a été pris pour le
Caire en octobre 1991.**

Consolidation des acquis et nouveau pas en avant, ce double aspect aura marqué la Sixième réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone, à laquelle participaient également, en qualité d'observateurs: l'Albanie, dix institutions spécialisées des Nations Unies et douze organisations intergouvernementales et non gouvernementales. Consolidation des acquis: ce fut là, pour l'essentiel, l'objet du rapport du Coordonnateur du PAM, M. Aldo Manos, qui a passé en revue les principaux jalons de la mise en oeuvre du Plan d'action depuis la dernière réunion de 1987. Le recentrage du PAM sur la planification intégrée et la gestion écologiquement rationnelles inspire progressivement la stratégie commune des pays riverains et trace le cadre des diverses composantes. L'Unité de coordination a accordé son appui financier à un grand nombre de projets portant sur des questions aussi diverses que la constitution de bases de données, l'étude des changements climatiques, l'étude des efflorescences planctoniques et la qualité des données. Les 100 sites historiques adoptés à la réunion de 1987 disposent désormais d'un réseau, avec un secrétariat hébergé par la ville de Marseille. Enfin, un plan d'action a été mis au point pour les tortues marines de Méditerranée et vient s'ajouter au programme déjà adopté pour le phoque moine.



Des lenteurs
Sur cette image "globalement positive" du Plan d'action se superposent toutefois quelques zones d'ombre que M. William Mansfield, Directeur exécutif adjoint du PNUE, s'est employé à cerner dans sa déclaration liminaire, après le message de bienvenue du Premier ministre grec, M. Tzannis Tzannetakis (lu par le président du Bureau sortant, M. Sotiris Kouvélas, ministre grec de l'Environnement). "Vous conviendrez avec moi, j'en suis sûr, que les choses ne bougent pas de manière aussi rapide et satisfaisante que nous le souhaiterions", a lancé M. Mansfield aux délégués, en soulignant les déficiences du PAM et notamment les retards pris par certains pays pour la conclusion d'accords de surveillance continue, l'adoption de plans d'urgence, la notification des résultats de la surveillance ou le versement des contributions au Fonds d'affectation spéciale. Au cours du débat général, plusieurs délégués ont fait observer à ce sujet qu'un choix déchirant se pose souvent aux pays en développement, partagés entre les considérations écologiques et les besoins pressants du développement économique. Pour concilier ces exigences contradictoires, ces pays espèrent dans le soutien de leurs partenaires plus riches sous forme d'une fourniture de technologie, de savoir-faire,

de conseils d'experts et de moyens de formation. C'était, une fois de plus, avancer l'idée de la coopération Nord-Sud dont le Plan Bleu a marqué la nécessité pour l'avenir de l'environnement méditerranéen.

Les recommandations adoptées

Sur un plan plus concret, les délégués ont procédé à l'élection de leur nouveau Bureau pour les deux prochaines années (voir encadré), à l'adoption du budget-programme pour 1990/1991 avec un montant de 11 millions de dollars qui est le plus important alloué jusqu'à ce jour et à la constitution d'un Comité plénier qui, parallèlement aux séances plénières de la réunion, était chargé d'examiner les questions plus spécifiques des activités du Plan Bleu prolongé, des projets pilotes relatifs aux zones côtières, des changements climatiques. Quant aux nouvelles mesures antipollution, celles-ci faisaient l'objet d'un ensemble de recommandations que les participants ont adoptées à l'unanimité pour quatre catégories de polluants: huiles lubrifiantes usées, cadmium et composés de cadmium, composés organostanniques et composés organohalogénés. Le texte de ces recommandations est reproduit ci-après en raison de leur importance. Ces quatre nouvelles mesures viennent en effet s'ajouter aux normes communes pour les rejets de mercure et la qualité des eaux conchylicoles adoptées à la réunion de 1987. Face à ce dispositif juridique que les pays méditerranéens s'engagent à mettre en place selon un échéancier précis, les secteurs industriels concernés devront s'adapter en concevant de nouvelles méthodes d'élimination et des produits de substitution (comme pour les peintures anti-salissures). Enfin, les délégués ont abordé le problème de l'incinération en mer des déchets nuisibles. Lors de la Deuxième réunion des Parties contractantes à Barcelone, une recommandation stipulait "qu'aucune opération d'incinération ne sera effectuée en mer dans la zone de la Convention". Mais elle restait sans portée pratique puisqu'elle n'était pas reflétée dans un amendement au Protocole de la Convention relatif aux immersions. Sur proposition de l'Italie, il a donc été décidé de modifier le Protocole en question de manière à interdire expressément toute activité d'incinération en mer dans la zone couverte par la Convention.

L'initiative de l'Adriatique

Les représentants de l'Italie et de la Yougoslavie ont présenté une action spéciale dans la mer qu'ils partagent, dite "Initiative de l'Adriatique", qui amorce un programme sous-régional impliquant le renforcement de la coopération mutuelle entre les divers éléments du PAM. Cette initiative a été d'autant mieux accueillie qu'elle répond à la détérioration constatée en mer Adriatique l'été dernier avec une recrudescence du phénomène de l'eutrophisation et des efflorescences de plancton le long du littoral italien et yougoslave. L'Albanie et la Grèce, les deux

autres pays riverains de l'Adriatique, ont été invitées à se joindre à l'initiative, et une recommandation de la réunion suggère que l'Unité d'Athènes coordonne la coopération des centres et composantes du PAM. Une première réunion devait se tenir à Athènes fin décembre entre les intéressés pour concrétiser cette coordination.

LE NOUVEAU BUREAU ÉLU À ATHÈNES:

Les délégués des 17 pays méditerranéens et de la CEE ont élu le Bureau suivant au scrutin secret:

PRÉSIDENT: Atef M. Ebeid, Egypte, ministre des Affaires ministérielles, ministre d'Etat du Développement administratif, ministre chargé de l'Environnement
VICE-PRÉSIDENT: M. Ivo Butini, Italie, secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères
VICE-PRÉSIDENT: Vladimiro Mandl, CEE, chef de division, Direction générale de l'environnement, Commission des Communautés européennes
RAPPORTEUR: M. Andréas Démétropoulos, Chypre, directeur, Département des Pêches, ministère de l'Agriculture et des Ressources naturelles

Ce Bureau sera en fonction jusqu'à la prochaine réunion des Parties contractantes, en octobre 1991. L'accession de l'Egypte à la présidence survient à un moment où les autorités de ce pays sont particulièrement sensibilisées aux problèmes de l'environnement et accueillent nombre de colloques et manifestations scientifiques pour les traiter. Par son essor démographique et ses particularités physiques et géographiques, la zone du Caire et du Delta du Nil apparaît très vulnérable aux changements climatiques et à la hausse du niveau des mers attendus et elle place ce pays en première ligne de la lutte pour la sauvegarde de l'environnement.

La désignation du représentant de la CEE est une importante "première" pour le Plan d'action et souligne le "poids méditerranéen" de la Communauté européenne, présente déjà par quatre Etats membres. La CEE accorde un soutien pratique et matériel à bon nombre d'activités et elle adopte des directives intéressantes le milieu méditerranéen. La création prochaine d'une Agence européenne de l'environnement à laquelle pourront éventuellement participer des Etats tiers permettra à la CEE de renforcer son rôle au niveau de la Méditerranée.

Le rôle du mouvement associatif

La couverture médiatique de la réunion d'Athènes a permis de constater l'écho grandissant – et souvent passionné – que rencontre le mouvement associatif dans l'opinion. Sur les 7 organisations non gouvernementales présentes à Athènes, quatre sont intervenues pour exposer leurs objectifs et activités respectives: Bureau européen de l'environnement (BEE), Greenpeace International, Fonds mondial pour la Nature (WWF) et Organisation juridique internationale (OJI). Ces observateurs ont présenté leurs vues à propos des documents soumis à la réunion. Ils ont insisté sur la nécessité d'agir davantage. Dans sa déclaration liminaire, le Directeur exécutif adjoint du PNUE avait remarqué: "Dans la Déclaration de Gênes, vous avez fait appel aux organisations non gouvernementales pour soutenir les efforts des gouvernements grâce à une accélération plus marquée de leur activités orientées vers l'action afin d'inverser la tendance à la détérioration de la mer et de ses régions littorales. Aujourd'hui, un nombre croissant d'organisation non gouvernementales sont prêtes, avec leurs effectifs étoffés, leurs capacités techniques et leur accès aux médias, à concourir à l'objectif commun. "Cette remarque contenait un voeu implicite auquel les délégués des gouvernements méditerranéens ont souscrit en modifiant le règlement intérieur de leurs réunions et conférences. Désormais, avec l'accord tacite de toutes les Parties, des organisations gouvernementales pourront, en plus des réunions ordinaires, assister également aux réunions des comités techniques en tant qu'observateurs. Le dialogue nourri qui s'est instauré depuis plusieurs années entre les Etats et les ONG devrait s'en trouver facilité et approfondi.

Un calendrier chargé

Les délégués ont pris congé en se fixant rendez-vous au Caire, du 8 au 11 octobre 1991 pour leur septième réunion ordinaire. D'ici cette date, le calendrier du PAM sera chargé et, outre les activités des diverses composantes, il comportera la rédaction définitive du projet de protocole relatif à l'exploration et à l'exploitation du plateau continental, du fonds de la mer et de son sous-sol, et sa soumission à une réunion d'experts gouvernementaux dans le courant 1990. On peut aussi prédire, sans gros risque de se tromper, que l'on disposera d'ici la Septième réunion de données plus solides sur les évolutions attendues de l'environnement – climat notamment – avec des incidences pour les mesures qu'il conviendra de prendre. Enfin, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement doit se tenir en 1992. Un an avant, les pays méditerranéens se réuniront et leur contribution à cette conférence peut s'avérer très précieuse puisqu'ils sont jusqu'ici les seuls au monde à avoir mené ensemble, à l'échelle régionale et dans le cadre du Plan Bleu, une réflexion prospective sur les rapports entre environnement et développement.

LES MESURES ANTIPOLLUTION ADOPTÉES À ATHÈNES

1. Mesures antipollution pour les huiles lubrifiantes usées

Sur la base de l'évaluation établie par l'ONU, l'OMS et le PNUE quant à la situation concernant les huiles lubrifiantes usées dans le Bassin méditerranéen (document UNEP (OCA)/MED WG.3/Inf.4), les Parties contractantes:

(a) adoptent, aux fins de l'article 5 et de l'annexe I du Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique, la définition ci-après des huiles lubrifiantes usées:

"Toutes huiles industrielles ou lubrifiantes à base minérale qui sont devenues impropres à leur destination initiale, et, en particulier, les huiles usées provenant des moteurs à combustion et des systèmes de transmission, de même que les huiles lubrifiantes minérales, les huiles pour turbines et les huiles hydrauliques, que ces huiles soient ou non contaminées par des substances chimiques dangereuses, telles que les PCB";

(b) adoptent le principe que les déchets contenant des huiles lubrifiantes usées ne devraient pas être déversés directement ou indirectement dans la zone du Protocole;

(c) s'engagent à mettre en oeuvre progressivement, dans le cadre des procédures nationales appropriées, des programmes et mesures visant à faire de ce principe une réalité dans les meilleurs délais possibles en fonction des circonstances nationales, et ce d'ici le 1er janvier 1994 au plus tard;

(d) tiennent compte, en tant que de besoin, lors de l'élaboration et de la mise en oeuvre progressive des mesures nationales de contrôle, des diverses mesures antipollution disponibles, à savoir la récupération et soit:

— la régénération en vue de la réutilisation comme huiles lubrifiantes ou pour utilisation comme combustible dans des installations appropriées, si l'une de ces deux solutions est faisable dans le cas d'huiles lubrifiantes usées qui ne sont pas contaminées par des substances chimiques dangereuses; ou

— dans le cas de toutes les autres huiles lubrifiantes usées, le traitement et l'élimination dans des dispositifs spécialement conçus.

2. Mesures antipollution pour le cadmium et les composés de cadmium

Sur la base de l'évaluation établie par la FAO, l'OMS et le PNUE (document UNEP (OCA)/MED WG.3/Inf.5), les Parties contractantes, à compter du 1er janvier 1991:

(a) adoptent une valeur limite de 0,2 mg de cadmium par litre rejeté (concentration moyenne de cadmium total pondérée selon le débit mensuel) pour les rejets d'effluents d'installations industrielles dans la mer

Méditerranée avant dilution, aux termes de l'article 5 et de l'annexe I du Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique.

Cette valeur limite ne s'applique pas à l'industrie des engrais phosphatés mais chaque pays méditerranéen devrait fixer sa limite nationale en attendant une nouvelle décision des Parties contractantes;

(b) décident de suivre la procédure ci-après pour l'application de la valeur ci-dessus:

un échantillon représentatif du rejet pendant une période de 24 heures sera prélevé. La quantité de cadmium rejetée au cours d'un mois doit être calculée sur la base des quantités quotidiennes de cadmium rejetées. Toutefois, une procédure de contrôle simplifiée peut être instaurée dans le cas d'installations industrielles qui ne rejettent pas plus de 10 kg de cadmium par an;

(c) adoptent, par principe, un objectif final de qualité de l'eau fixé à un maximum de 0,5 µg de cadmium par litre dans les eaux marines;

(d) en vue d'atteindre progressivement cet objectif, adaptent les dispositifs de débouchés des émissaires de manière à obtenir une dilution maximale dans la zone de brassage contiguë au débouché et surveillent

régulièrement les sédiments et les biotes afin d'assurer une augmentation de cadmium ne dépassant pas 50% par rapport au niveau naturel de base dans le cas de nouvelles usines et une diminution progressive en vue d'atteindre le même objectif dans les zones contaminées par les usines existantes;

(e) envisagent, si des circonstances nationales ou locales l'exigent, l'imposition de limites de concentration de cadmium dans les organismes marins comestibles;

(f) incluent, dans la mesure du possible, l'échantillonnage et l'analyse d'espèces marines comestibles appropriées et d'effluents appropriés, afin d'y déterminer la concentration de cadmium, dans le cadre de leurs programmes MED POL nationaux de surveillance continue;

(g) encouragent la mise au point de substituts et de technologies de remplacement aboutissant à la réduction de la pollution par le cadmium;

(h) communiquent au secrétariat à la Convention toutes les informations possibles sur:

— la législation et les mesures administratives actuellement en vigueur sur les normes et critères de limites admissibles de concentrations de cadmium dans les produits de la mer, d'émissions de cadmium dans le milieu marin et de qualité de l'eau concernant le cadmium;

— les mesures prises conformément aux paragraphes (a), (b), (c), (d), (e), (f) et (g) ci-dessus;

— les données de surveillance continue recueillies conformément au paragraphe (f) ci-dessus;

(i) continuent à appuyer, dans le cadre de la composante "recherche" du MED POL, les études menées sur les types de consommation de produits de la mer qui peuvent servir, conjointement aux données de surveillance continue des concentrations de cadmium dans les produits de la mer, à identifier des groupes à haut risque éventuels.

3. Mesures antipollution pour les composés organostanniques

Sur la base du document d'évaluation établi conjointement par la FAO, l'OMS, l'AIEA et le PNUE (document UNEP (OCA)/MED WG.1/7), des résultats de l'étude pilote méditerranéenne (document FIR/MED POL/OT/5) et des délibérations de la première réunion du Comité scientifique et technique (document UNEP (OCA)/MED WG.1/12), les Parties contractantes conviennent:

(a) à compter du 1er juillet 1991, de ne pas admettre l'emploi dans le milieu marin de préparations antisalissures contenant des composés organostanniques destinés à la prévention des salissures dues aux microorganismes, plantes ou animaux;

EN MARGE DE LA RÉUNION D'ATHÈNES: DEUX EXPOSITIONS



Deux expositions ont été inaugurées à l'occasion de la 6e réunion des Parties Contractantes à Athènes. La première, organisée par les autorités grecques, se tenait à l'entrée du Centre du Zappeion; elle offrait au visiteur un panorama des zones humides dont la Grèce est très riche, avec les traits les plus saillants de leur faune et de leur flore. La deuxième exposition occupait une salle attenante et était consacrée aux 100 sites historiques d'intérêt commun dont la liste a été arrêtée et entérinée par la réunion de 1987. Chaque site était représenté par un panneau comportant une photo et un plan du site, un texte historique, une fiche technique avec les raisons et les critères du choix. L'exposition devait être ensuite accueillie par les locaux de l'Institut Français du Pirée. Elle est organisée par l'Atelier du Patrimoine de la ville de Marseille et doit être présentée à l'avenir dans d'autres pays méditerranéens afin de donner à chacun d'entre eux une vue d'ensemble du réseau qu'ils viennent de créer pour protéger leur patrimoine culturel commun.

TOURISME ET ENVIRONNEMENT: I

Ils ont été 117 millions à visiter la Méditerranée en 1986. Combien seront-ils en l'an 2000? De 162 à 409 millions, selon les hypothèses de croissance économique retenues, répond le Plan Bleu. En 2025? De 379 à 758 millions. Une chose est sûre: les pressions sur l'environnement ne feront que s'accroître. Aux responsables de la planification et du développement de trouver les solutions qui sauveront l'essentiel, peut-être en imaginant et en créant un "tourisme différent".

LE TOURISME MÉDITERRANÉEN EN 1970 - 1986

ESPAGNE	15.320.000	YOUGOSLAVIE	4.749.000
	29.910.000		8.464.000
MAROC	747.000	GRÈCE	1.407.000
	2.128.000		7.026.000
ALGÉRIE	236.000	TURQUIE	446.000
	849.000		2.079.000
TUNISIE	411.000	CHYPRE	127.000
	1.502.000		901.000
FRANCE	18.130.000	SYRIE	409.000
	36.080.000		986.000
ITALIE	14.188.000	ISRAËL	419.000
	24.672.000		1.160.000
MALTE	171.000	EGYPTE	348.000
	574.000		1.311.000
		LIBYE	77.000
			120.000

1970 
1986 

Touristes internationaux dans les pays méditerranéens. Evolution 1970 - 1986. Tous les pays ont enregistré un boom touristique. Le taux de croissance moyen a été supérieur ou égal à 10% pour 4 pays (Chypre, Egypte, Grèce et Tunisie). Cinq pays ont connu une croissance soutenue de 5 à 10% (Turquie, Malte, Israël, Maroc et Syrie), et six pays une croissance modérée de 3 à 4% soit parce qu'ils avaient déjà connu une forte expansion touristique dans les années 60 (France, Espagne, Italie et Yougoslavie), soit qu'ils sont de nouveaux venus sur le marché (Algérie et Libye). Une poursuite du rythme actuel jusqu'en 2000 entraînerait un triplement des effectifs touristiques et un chiffre total d'environ 350 millions de visiteurs, contre 120 millions aujourd'hui.

La triade "mer, soleil, monuments" n'a cessé, depuis des siècles, de fasciner le candidat au voyage. Longtemps réservé à une élite européenne, le séjour en Méditerranée mobilise aujourd'hui des masses qui se chiffrent par millions. Au fameux "Voyage en Orient" des écrivains du XIXe, a succédé le forfait "séjour tout compris" lancé dans les années 60. Quelques données résumant l'ampleur du phénomène. De 58 millions de touristes en Méditerranée en 1970, on est passé à 117 millions en 1986. Soit un taux annuel de croissance de 4,5%. Toute une industrie a prospéré en exploitant ce nouvel Eldorado. Ce n'était qu'un autre aspect de la révolution de la consommation; avec des incidences positives incontestables qui ont nourri l'optimisme entreprenant de deux décennies: relèvement du niveau de vie des pays d'accueil, création d'emplois, apport de devises, brassage et enrichissement mutuel des cultures, vulgarisation et démocratisation des loisirs. Qui aurait eu le mauvais esprit de s'en plaindre? Mais voici qu'un revirement s'est produit vers la fin des années 70. Les bouleversements des écosystèmes étaient déjà là, avec d'inquiétants phénomènes de saturation aggravant les problèmes de pollution du milieu terrestre et marin. On s'interroge. La poursuite du phénomène n'allait-elle pas donner le "coup de grâce" à la Méditerranée? On ne prétend pas ici aborder toutes les facettes d'un problème complexe mais seulement relever des tendances, proposer des repères et s'aider des scénarios du Plan Bleu pour évoquer quelques perspectives.

Un tourisme littoral et saisonnier

Dans l'ensemble, le tourisme méditerranéen se concentre sur le littoral, encore qu'on observe des disparités: le tourisme balnéaire représente 20% du tourisme international en France contre plus de 90% en Turquie ou en Yougoslavie. Cette ruée sur le littoral dépend en grande partie de l'origine géographique des touristes, de leurs motivations ainsi que des ressources touristiques qu'offre le reste du pays d'accueil. Cette concentration littorale elle-même est inégale et s'accroît dans les zones à forte vocation touristique (depuis la Costa Brava à l'ouest, jusqu'à Antalya (Turquie) ou Alexandrie (Egypte) à l'est. Pareil développement aggrave évidemment les problèmes "courants" de la pollution (bruit, eaux usées, gaz d'échappement, ordures) ou du prélèvement excessif de ressources (consommation d'eau, occupation du sol). Cette concentration dans l'espace se double d'une concentration dans le temps, autrement dit sur la saison estivale. Ainsi, l'afflux touristique de juin à septembre représente 57% des arrivées en Grèce et 70% en Yougoslavie. Cette saisonnalité renforce les pressions sur l'environnement et l'on constate que l'affluence peut dépasser de 20 à 30% la capacité totale. En France, la population de la région méditerranéenne augmente d'environ les 2/3 pendant l'été. Dans les pays industrialisés méditerranéens, la principale atteinte provient du camping et du caravanning "sauvages" qui entraînent un piétinement, une circulation automobile, des déchets, des risques d'incendie. Dans les pays en développement où la part du tourisme organisé est plus grande, les menaces proviennent du manque d'infrastructures et d'équipements. Sur certains sites archéologiques, on observe une surfréquentation, au point qu'à Louxor et Venise les autorités envisagent déjà d'instaurer un "plafond d'entrées". Dans ces cas extrêmes, qui pourraient s'étendre à des zones entières, la boucle se referme puisque le tourisme, par l'énormité de son développement, se détruit lui-même en annihilant les motivations qui l'ont fondé: désir d'espace, de silence, de loisir, de paysage vierge, de dialogue avec une culture.

Les retombées économiques

Dans la plupart des pays de la région, le tourisme revêt une grande importance économique en ayant un effet positif sur les balances des paiements et en offrant un emploi saisonnier. En 1984, la contribution du tourisme international dans les Produits Intérieurs Bruts (PIB) se montait à plus de 6,5% en moyenne pour l'ensemble des pays méditerranéens. Les recettes de devises permettent de couvrir une partie des importations (27% en Espagne, entre 10 et 20% pour Chypre, Malte, la Tunisie, la Grèce, Israël, le Maroc et l'Italie). Mais ces rentrées de devises n'ont pas qu'un effet positif. Dans les pays en développement, le touriste étranger consomme avant tout des emplois et des services importés des pays industriels, ce qui accroît la dépendance, et les investissements dans ce secteur sont souvent en contradiction avec les besoins et la qualité de vie de la population locale. Cette constatation

LE GRAND DÉFI MÉDITERRANÉEN

est d'autant plus importante que le tourisme a tendance à s'étendre à l'Est dans la partie en développement du bassin, en quête d'espaces encore vierges ou en tout cas moins dégradés que dans le Nord-Ouest.

Les retombées socio-culturelles

Les effets "visibles" du tourisme sur l'environnement sont si patents qu'il est inutile d'y insister, et chacun de nous en est témoin pendant les vacances. Par contre, les retombées socio-culturelles sont importantes sans être "chiffrables" le plus souvent. Elles atteignent les mentalités, les moeurs, les traditions, bref ce qu'il est convenu d'appeler "les cultures". Le visiteur étranger apporte avec lui des modes de vie qui sont calqués sur la société de consommation et peuvent perturber la société d'accueil en créant chez elle des besoins qui ne répondent pas à son niveau de développement, en détruisant insidieusement son identité. De nombreux sociologues ont étudié ces répercussions, comme par exemple la transformation de fêtes traditionnelles en "spectacles pour touristes" qui visent à satisfaire une conception préconçue imposée à des fins publicitaires par l'industrie touristique du pays de départ (tour operators). Cette conception retentit à son tour sur celle que se font d'elles-mêmes les populations d'accueil, ébranlant leur système de valeurs. Le folklore demande pourtant à être perçu dans son cadre originel et ne saurait être artificiellement recréé chaque fois que le touriste étranger est prêt à payer. L'industrie touristique a aussi un impact social en modifiant les structures établies de l'emploi, elle attire une main d'oeuvre rurale qui abandonne des activités traditionnelles comme l'agriculture, la pêche ou l'artisanat. Cette évolution serait bénéfique si elle assurait la stabilité de l'emploi: c'est loin d'être le cas, en raison de la saisonnalité, des caprices de la conjoncture économique ("chocs pétroliers"), ou de certaines "vogues" qui braquent soudain le projecteur sur une région pour l'abandonner ensuite au reflux, pour le plus grand désarroi des populations d'accueil. Bien loin, comme on l'espérait, d'assister à une complémentarité de l'agriculture et du tourisme, on constate que de nombreuses régions du littoral méditerranéen ont été livrées à une "monoculture touristique" qui a modifié leur physionomie et aggravé les inégalités régionales.

Les projections aux horizons 2000 et 2025

Les auteurs du rapport du Plan Bleu⁽¹⁾ ont intégré le tourisme dans les 5 hypothèses de croissance qu'ils ont retenues aux horizons 2000 et 2025. Ils ont obtenu ainsi des projections réparties selon les cinq scénarios: trois *tendanciels* et deux *alternatifs*. Les trois scénarios tendanciels sont fondés sur une poursuite des tendances actuelles dans un contexte économique peu favorable, ou de concurrence sévère, ou de reprise de la croissance; ils donnent respectivement les projections suivantes pour le tourisme à l'horizon 2000: a) un chiffre total de 308 millions de touristes en Méditerranée où les pays du Nord-Ouest se taillent la part du lion, avec une dégradation importante de l'environnement; b) un chiffre total de 162 millions - le plus faible de toutes les hypothèses - avec un tourisme très "ciblé" réservé à une élite fortunée, avec des effets contrastés sur l'environnement (encore atteint par un tourisme de masse en diminution); c) enfin, dans l'hypothèse d'une reprise de la croissance, un chiffre total de 350 millions de touristes où les différentes régions du bassin se répartissent assez équitablement le marché touristique, mais avec des effets très défavorables pour l'environnement. Les deux scénarios alternatifs sont fondés sur une coopération délibérée et plus poussée entre le Nord et le Sud. Ils donnent respectivement: a) un chiffre total de 375 millions de touristes, marché où les pays de l'Est et du Grand Maghreb améliorent leur position, et où l'étalement des vacances, favorisé par les gouvernements, rend possible l'absorption d'un afflux aussi massif; b) un chiffre total de 409 millions de touristes où s'opère un meilleur équilibre entre les divers pays. A l'horizon 2025, toutes les projections sont révisées à la hausse: de 379 à 758 millions de touristes, avec évidemment des impacts très graves pour l'environnement.

Les quelques chiffres ci-dessus ne donnent qu'une idée très sommaire des projections du Plan Bleu. Les scénarios permettent en fait une analyse assez fine des perspectives en indiquant par exemple la part respective du tourisme international (entrées des étrangers dans un pays) et national (départs en vacances à l'intérieur des frontières d'un pays, très variables en fonction du niveau de développement), les pays qui seront ou non privilégiés dans le marché, les répercussions économiques. Pour chaque

scénario, le Plan Bleu prévoit également les types de touriste répartis en "aventuriers", "villégiateurs", "culturels", "congressistes", "en forme" et "récréationnistes" correspondant aux grandes tendances actuelles du marché. Ainsi, le "villégiateur" est celui qui séjourne dans un lieu choisi sans trop se déplacer et recherche avant tout la triade "soleil, mer et plage": ce type plutôt "passif" représente aujourd'hui 80% du marché dans les pays méditerranéens du Sud et de l'Est.

Vers un tourisme différent?

En explorant les scénarios jusqu'à la fin de la période considérée (2025), les décideurs et planificateurs disposent désormais d'un outil qui leur permet de "porter un jugement sur les possibilités de réaction du système et de dégager les types d'option permettant de s'adapter, c'est-à-dire de cerner "le champ du possible". Au vu de ces projections, il apparaît qu'on assistera à un développement considérable du tourisme méditerranéen, même dans les hypothèses de croissance faible. La pression sur l'environnement s'accroîtra donc, et cette certitude impose dès maintenant de prendre des mesures et de planifier le développement touristique. Mais malgré certains chiffres vertigineux (comme la projection de 409 millions de touristes en l'an 2000, soit 4 fois plus qu'aujourd'hui en l'espace de dix ans!), il semble aussi que la plupart des impacts puissent être rendus acceptables grâce à une réflexion approfondie, avant d'entreprendre une action d'envergure, sur les finalités de ce développement. D'où l'importance d'une prise en compte du facteur "environnement" par les politiques, les planificateurs, les investisseurs et les professionnels du tourisme. D'où l'importance aussi d'une concertation de tous les pays méditerranéens, comme celle qui s'esquisse au sein du PAM dans le cadre de l'action prioritaire "développement du tourisme méditerranéen en harmonie avec l'environnement" qui a déjà donné lieu à une réunion en 1986, un séminaire en 1987 et un atelier chargé, en mai 1989 à Split, de préparer des lignes directrices. L'intervention des pouvoirs publics et des collectivités locales se fait de plus en plus sentir dans la plupart des pays. Elle a déjà permis de freiner certaines évolutions néfastes, par exemple en réglementant la construction de "grands ensembles" de type "marinas", en aménageant des réserves naturelles, ou des parcs nationaux, en mettant en oeuvre une législation antipollution. Est-ce suffisant? Certainement pas. Les menaces qui pèsent sur l'environnement en raison d'un développement incontrôlé du tourisme imposent d'opérer des choix radicaux, avec une marge de manoeuvre étroite. Et d'inventer au besoin un "tourisme différent" en exploitant les aspirations nouvelles qui se font jour dans une opinion de plus en plus sensibilisée à la défense et à la conservation du milieu naturel. Les milieux professionnels du tourisme eux-mêmes changent et se rendent compte qu'une poursuite de la tendance actuelle se retournerait contre eux à long terme. Ici et là, des expériences originales ont lieu, révélant des besoins nouveaux. Parmi les "formules de vacances" apparues ces dernières années, on citera le tourisme intérieur à petite échelle, les réseaux de "gîtes ruraux", les vacances à la ferme, l'hébergement en famille dans le cadre de festivals folkloriques, les parcs d'attraction mieux conçus et implantés dans l'arrière-pays, les séjours-randonnées. Dans certaines réserves naturelles (comme en Camargue, dans le sud de la France), la population locale, naguère hostile à des contraintes de protection de la nature qui gênaient la production agricole ou industrielle, s'aperçoit que la production d'espaces naturels recherchés par des visiteurs de plus en plus nombreux peut être aussi rentable. Il est également possible d'agir en étalant les vacances dans le temps, puisque les projections montrent qu'en évitant la saturation pendant la saison estivale on atténuerait fortement les impacts sur l'environnement et sur les ressources naturelles sans augmenter en proportion le coût des infrastructures.

On mentionnera enfin l'idée d'une taxe touristique prélevée sur les billets de transport achetés par les visiteurs étrangers se rendant dans la région (déjà en usage en Egypte) pour alimenter un fonds régional qui contribuerait au financement des activités de protection de l'environnement méditerranéen. Plusieurs délégations ont repris cette suggestion au cours de la Sixième réunion des Parties contractantes. Elle offre l'intérêt d'établir une responsabilité collective des peuples dans les dégradations occasionnées par le tourisme: les peuples du nord et de l'ouest fournissent les plus forts pourcentages de fréquentation du littoral méditerranéen et il serait donc logique qu'ils participent à la préservation de leur site favori de villégiature.

(1) Le Plan Bleu-Avenirs du bassin méditerranéen - CAR/PB de Sophia Antipolis. Voir la rubrique livres-revues du présent no.

(Suite de la page 3)

LES MESURES ANTIPOLLUTION ADOPTÉES A ATHÈNES

— sur les coques de navires d'une longueur totale (définie par la norme ISO n 8666) inférieure à 25m;

— sur tous les ouvrages, équipements ou dispositifs utilisés en mariculture.

Cette mesure ne devrait pas s'appliquer aux navires appartenant à un Etat partie au Protocole tellurique ou exploité par lui et utilisé seulement au service public non commercial. Pour les Parties contractantes n'ayant pas à leur disposition des produits de substitution des produits organostanniques à la date du 1er juillet 1991, elles auront une possibilité de dérogation pendant une période maximum de deux ans après en avoir informé le secrétariat. Après accord, ce dernier devra en informer les autres Parties contractantes dans les meilleurs délais;

(b) de communiquer au secrétariat les mesures prises conformément à cette décision;

(c) d'élaborer un code de pratiques afin de réduire au minimum la contamination du milieu marin à proximité des chantiers, bassins de radoub, etc. où les navires sont débarrassés de leur ancienne couche de peinture antirouille pour être ensuite repeints.

4. Mesures antipollution pour les composés organohalogénés

Sur la base de l'évaluation établie conjointement par la FAO, l'OMS, l'AIEA et le PNUE (document UNEP (OCA)/MED WG.3/Inf. 6), les Parties contractantes conviennent de ce qui suit à compter du 1er janvier 1991:

(a) adopter un objectif de qualité du milieu dans les eaux côtières égal à $25\mu\text{g l}^{-1}$ pour le DDT total, conformément à l'article 5 et à l'annexe I du Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique;

(b) utiliser le code international de conduite sur la distribution et l'utilisation des pesticides tel qu'il a été adopté par la Conférence de la FAO en 1985;

(c) promouvoir des programmes de surveillance continue, dans tous les cas où cela est possible,

— déterminer les tendances et les concentrations de base des composés organohalogénés;

— repérer les zones à haute concentration.

(d) fournir au Secrétariat des informations sur les mesures législatives et administratives actuellement en vigueur dans chaque pays concernant la production, l'utilisation et l'élimination des composés organohalogénés et sur les données de surveillance continue recueillies conformément au paragraphe (c) ci-dessus.

LIVRES - REVUES

LE PLAN BLEU EN EDITION COMMERCIALE

Le Plan Bleu et ses résultats, présentés en septembre 1988 sous forme d'un rapport principal et d'un rapport de synthèse, sont désormais trop connus pour qu'on revienne sur leur contenu, leur intérêt et leur portée pour l'avenir du bassin méditerranéen. Mais le rapport est un outil précieux pour les décideurs, les acteurs économiques et sociaux, les responsables de l'environnement, les enseignants, les chercheurs, les étudiants. Ce vaste public potentiel n'est pas toujours facilement accessible dans le cadre d'une organisation internationale qui a ses propres réseaux de communication et est avant tout en rapport avec des experts, des chercheurs, des spécialistes. L'idée d'une publication commerciale du rapport du Plan Bleu a été agitée dès la divulgation des résultats dans le cadre du PAM. Elle vient de se concrétiser en France, aux éditions **Economica**, et le fera bientôt en Grande-Bretagne aux éditions **Oxford University Press**. Plusieurs pays méditerranéens de langue arabe ont de leur côté demandé que des crédits soient dégagés du Plan d'action pour la traduction et la préparation d'une édition en arabe tandis que le ministère espagnol des Travaux publics et de l'Urbanisme s'occupe actuellement de sa publication dans cette langue et que le gouvernement italien se propose de faire de même. L'audience du Plan Bleu s'élargira à l'ensemble du bassin au fur et à mesure que ces initiatives éditoriales aboutiront. Le texte de l'édition française (comme de la prochaine édition anglaise) a été revu et actualisé pour de nombreux chapitres avec les données les plus récentes.

Dans la préface, M. Mostafa K. Tolba, Directeur exécutif du PNUE, observe: "L'intérêt de ce rapport dépasse cependant le Méditerranée elle-même. Par la complexité de sa géographie et de son histoire, par la diversité de ses peuples, de leurs cultures, de leurs religions et de leurs systèmes sociaux, par les tensions qui la divisent mais aussi par l'unité inéluctable qui détermine son destin, par la disparité entre les pays en industrialisés du Nord et les pays en développement du Sud, mais aussi par la volonté de coopération qui s'y manifeste, la Méditerranée représente un microcosme représentatif de l'ensemble de la planète". (Edition française: **Le Plan Bleu - Avenirs du bassin méditerranéen**. Sous la direction de Michel Grenon et Michel Batisse. Préface de Mostafa K. Tolba, Directeur exécutif du PNUE. Introduction de Michel Batisse. Editions **ECONOMICA**, 49 rue Héricat, 75015 Paris, prix: 185 FF, 442 pages).

INDUSTRY AND ENVIRONMENT ("Industrie et environnement") est une publication trimestrielle du Département Industrie et Environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement. Elle paraît régulière-

ment depuis 1978 et chaque numéro aborde un thème principal. En 1989, les thèmes ont été les suivants: la minimisation des déchets, l'implantation des industries, le développement industriel durable, la rentabilité énergétique. La revue reflète les points de vue de responsables gouvernementaux, chefs d'entreprise, scientifiques et représentants d'organisations internationales à travers le monde. En outre, dans ses sections "Nouvelles du monde" et "Fait industriels" la revue présente certaines des principales questions et les événements intervenus sur le plan international ou national dans le domaine de l'industrie et du développement (majorité des articles en anglais; quelques articles et les résumés des articles en français et espagnol. S'adresser à UNEP/IEO, Tour Mirabeau, 39/43 quai André Citroën, 75739 Paris cedex 15, France).

ECOFORUM est un bulletin du Centre de liaison sur l'environnement (ELC) de Nairobi. Il permet aux organisations non gouvernementales oeuvrant dans le domaine de l'environnement d'entrer en contact à travers le monde et de partager des informations et des stratégies en rapport avec l'environnement et un développement sur les activités du PNUE. Il est essentiellement financé par le PNUE et l'Agence canadienne pour le développement international.

LA BROCHURE SUR LE PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE EST PARUE EN LANGUE MALTAISE

Cette publication bouche le cycle des versions de la brochure sur le PAM dans toutes les langues méditerranéennes (anglais, français, arabe, espagnol, hébreu, turc, serbo-croate, grec, italien-et maltais).



Les deux derniers numéros de la Série des rapports techniques du PAM sont consacrés au problème de la pollution atmosphérique. Le numéro 30 est intitulé "Meteorological and climatological data from surface and upper air measurements for the assessment of atmospheric transport and deposition of pollutants in the Mediterranean Basin: a review" ("Données climatologiques et météorologiques provenant des mesures atmosphériques effectuées à la surface de la terre et en altitude pour l'évaluation du transport et du dépôt atmosphériques de polluants dans le bassin méditerranéen: une revue") et il a pour auteurs MM. Uri Dayan, Jerome L. Heffter et John M. Miller. Il comporte en première partie les résultats d'une étude détaillée destinée à déterminer les distributions spatiales et temporelles des profondeurs de la couche limite planétaire au-dessus du bassin méditerranéen. Plus de 65.000 mesures ont été effectuées à 45 stations de radiosondage. Cette partie a pour objet principal de rendre disponibles les valeurs de l'apport saisonnier pour les modèles météorologiques dynamique destinés à mieux évaluer le transport et la dispersion au-dessus du bassin. Dans la deuxième partie, les auteurs présentent une vue d'ensemble des mesures météorologiques pertinentes pour décrire le transport et le dépôt des polluants dans la région méditerranéenne.

Le numéro 31, "Pollution par voie atmosphérique de la mer Méditerranée - Rapport et actes des journées d'étude OMM/PNUE" (en anglais, résumé en français) présente les communications des Journées d'étude tenues en novembre 1987 pour examiner les résultats préliminaires d'un projet pilote sur l'étude du dépôt et des concentrations des polluants atmosphériques en Méditerranée. Ce volume comporte également une revue d'ensemble de la pollution par voie atmosphérique en Méditerranée, rédigée après les Journées d'étude aux fins de cette publication pour résumer les connaissances actuelles et les activités en cours dans la région.

ACTIVITÉS DU PAM

Réunion COI/FAO/PNUE sur l'étude pilote des matières synthétiques persistantes, Haifa, Israël, 12-14 juin 1989

Cette réunion était chargée d'examiner les résultats d'une étude pilote encore en cours et menée à partir de 1988 pour évaluer la quantité de débris sur les plages, pour déterminer les variations saisonnières de la composition et du volume de ces débris ainsi que leur origine (terrestre ou maritime). Les laboratoires participants provenaient d'Espagne, Italie, Chypre, Turquie et Israël. Il a été conclu de cette réunion que les matières synthétiques persistantes constituent l'élément dominant des débris (65 à 75%). Sur la base de la composition des débris, les

participants ont estimé que la plus grande part en est d'origine terrestre et qu'elle dépend des activités humaines. La pollution la plus importante a été relevée sur les plages situées à proximité d'agglomérations urbaines. Le vent joue un rôle majeur en rejetant les débris au-delà du fond des plages, ce qui occasionne sur celles-ci une réduction de la quantité pendant l'hiver.

Consultation sur la pollution microbiologique de la mer Méditerranée (projet conjoint OMS/PNUE, MEDPOL - Phase II) La Valette, 13-16 décembre 1989

A cette réunion consultative ont pris part 23 conseillers temporaires provenant de 10 pays méditerranéens et de 2 pays non méditerranéens, ainsi que deux représentants du Centre euro-méditerranéen sur les risques de contamination marine du Conseil de l'Europe et du Bureau régional pour l'Europe de l'OMS.

La réunion a évalué l'état actuel de la surveillance microbiologique des zones à usage récréatif et des zones conchylicoles en Méditerranée. Elle a examiné les résultats des études microbiologiques et épidémiologiques, menés notamment sur la corrélation entre la qualité de l'eau de mer et du sable et les effets sur la santé des populations et elle a revu l'état actuel des connaissances sur la contamination des eaux méditerranéennes par les microorganismes pathogènes.

Dans leurs recommandations finales, les participants ont demandé que l'OMS prépare une version remaniée des lignes directrices sur la surveillance des zones récréatives et conchylicoles, modifie et actualise toutes les méthodes existantes de détermination des paramètres microbiologiques dans l'eau de mer, et qu'elle s'emploie à organiser des exercices d'inter-étalonnage aux niveaux régional, sous régional et local, afin d'assurer la fiabilité et la comparabilité des résultats. Ces recommandations s'inscrivent dans une réorientation judicieuse de la composante microbiologique du programme MED POL afin que celui-ci réponde aux besoins nouveaux de la Méditerranée en matière de surveillance continue de ses eaux et de ses plages.

ÉCHOS DES PAYS MEDITERRANÉENS

Première conférence sur la science environnementale, Sabba, Jamahiriya arabe libyenne, 27-31 janvier 1990.

Cette conférence est organisée par le Centre des recherches en sciences fondamentales de

Libye avec divers autres centres de recherche du pays. Elle aura pour objet de définir et de caractériser les principales sources de pollution en Jamahiriya, d'établir des lignes directrices pour la politique de protection de l'environnement, de créer une sensibilisation du public et d'établir les bases d'une éducation en matière d'environnement. Des conférenciers traiteront, en dehors des débats, des principaux domaines de la pollution (atmosphérique, marine, industrielle, etc.)

CALENDRIER DU PAM

Formation à la planification intégrée	11-12 dec. Izmir Turquie
Consultation informelle sur l'Initiative de l'Adriatique	18-20 dec. Athènes Grèce
XXIIIe réunion du comité consultatif interorganisations pour le MED POL	8-11 janv. Athènes Grèce
Réunion consultative sur la qualité et l'utilisation des données	12-13 janv. Athènes Grèce
Réunion des directeurs des centres régionaux	17-19 janv. Athènes Grèce
Stage de formation sur la pollution marine par les hydrocarbures	10-19 févr. Alexandrie Egypte
Consultation sur les lignes directrices concernant la surveillance continue des sources de pollution d'origine tellurique	15-17 févr. Istanbul Turquie
Réunion du Bureau des Parties contractantes	19-20 févr. Le Caire Egypte

MEDONDES, bulletin trimestriel, est publié par l'Unité de coordination du Plan d'action pour la Méditerranée en anglais et en français. Il se propose d'être un bulletin d'information informel qui ne reflète pas nécessairement les opinions officielles du PAM ou du PNUE.

Les nouvelles, les articles et les entretiens peuvent être reproduits librement, avec ou sans référence à MEDONDES. Cependant, les communications signées ne peuvent être à nouveau publiées qu'avec l'autorisation de l'auteur.

Si vous désirez proposer un article sur un sujet relatif aux sciences marines, prière de vous adresser à: Gérard Pierrat, Rédacteur-en-chef, MEDONDES, Unité de coordination du Plan d'Action pour la Méditerranée, 48 av. Vassileos Konstantinou, 116 35 Athènes, Grèce. Tél. (00301) 723.6586, Téléc 222611 MEDU-GR



LA LISTE COMPLÈTE DES LAURÉATS MÉDITERRANÉENS DU PALMARÈS MONDIAL DE L'ÉCOLOGIE 1989

Dans son précédent numéro, **ME-DONDES** a publié une liste incomplète des lauréats méditerranéens 1989 du Palmarès mondial de l'écologie. Nous reproduisons cette fois **in extenso** la liste des lauréats par pays et, à cette occasion, nous exprimons nos plus vifs regrets aux personnes et aux associations dont les noms avaient été omis par inadvertance: le Comité de l'environnement de Limassol, M. Youssef Halim, M. Kamal H. Bataouny, Mme Fatma El-Gohary, M. Uri Marinov et le Mouvement Gorani de Serbie. A tous, nous renouvelons nos félicitations. Ont été honorés:

CHYPRE avec le **Comité de l'environnement de Limassol**, créé en 1973, qui regroupe des syndicats, des groupes communautaires et des organismes professionnels. Le Comité milite activement pour la sauvegarde des zones humides et côtières et pour la protection des espaces verts à Limassol.

L'EGYPTE avec le professeur **Kamal H. Bataouny**, qui a mené de vastes études sur les écosystèmes et la végétation des déserts en Egypte, en Arabie Saoudite et au Qatar, **Mme Fatma El-Gohary** qui a dirigé des travaux de recherche appliquée sur la pol-

lution de l'eau et la gestion des déchets, et le professeur **Youssef Halim** qui, depuis 1975, a contribué de manière importante aux activités de recherche et de surveillance continue en matière de pollution dans le cadre du PAM, et qui anime une équipe d'experts PNUE sur l'état du milieu marin de la mer Rouge et du golfe d'Aden.

La **FRANCE** avec l'association **Les Amis de la Terre** dont les travaux sur la qualité de l'air ont servi à la CEE pour établir les normes de lutte contre la pollution atmosphérique, et **M. Francois Bourlière**, un écologiste spécialisé dans les écosystèmes et les mammifères tropicaux qui a été le président de l'UICN de 1963 à 1966.

La **GRECE** avec trois lauréats: **Nicos Margaritis**, un écologiste qui a mené des recherches sur la gestion des écosystèmes en Méditerranée, **Théodoros Skoulikidis**, un chimiste qui est l'un des pionniers de l'étude des effets de la pollution atmosphérique sur les monuments historiques (et notamment sur l'Acropole d'Athènes), et **Vlassi Vellopoulos**, travailleur social qui a mené des campagnes très efficaces pour imposer une législation environnementale en Grèce et pour préserver

le golfe de Patras de la pollution.

ISRAËL avec **M. Uri Marinov**: ce directeur du Service de protection de l'environnement d'Israël depuis 1973 a oeuvré sans relâche à l'adoption d'une législation environnementale dans son pays et contribué à modeler le Plan d'action pour la Méditerranée par sa vaste expérience et ses critiques constructives.

L'ITALIE avec **Gaetano Allotta**: il est l'animateur à Agrigente de la section locale de la Ligue Navale Italienne, dont de nombreuses initiatives encouragent les scientifiques et les officiels à protéger le milieu marin.

La **TURQUIE** avec la **Société pour la protection de la faune et de la flore sauvages en Turquie**; créée en 1975 à Istanbul, il s'agit de la plus importante organisation turque de conservation de la nature; elle a notamment mené des campagnes pour la protection des oiseaux migrateurs.

La **YUGOSLAVIE** enfin, avec le **Mouvement Gorani de Serbie** qui se consacre au reboisement depuis 1960 et mobilise à cet effet des équipes de bénévoles, et **Nijaz Abadzic**, journaliste réputé auteur d'une série d'émissions télévisées destinées à sensibiliser le public aux questions de l'environnement.

LA BANQUE MONDIALE ET LA BANQUE EUROPÉENNE D' INVESTISSEMENT ANNONCENT UN NOUVEAU PLAN D' ACTION ENVIRONNEMENTAL POUR LA MÉDITERRANÉE

Une semaine avant la réunion d' Athènes (3-6 octobre), la Banque mondiale et la Banque européenne d' investissement (BEI) ont annoncé qu' elles avaient décidé, d' un commun accord, de prendre des mesures vigoureuses pour enrayer la poursuite de la dégradation de l' environnement qui affecte la mer Méditerranée et ses zones littorales. Les deux organisations d' aide multilatérale vont prochainement lancer la phase opérationnelle de leur Programme environnemental pour la Méditerranée (PEM) dont l' objectif est d' appuyer les politiques de l' environnement, les mesures institutionnelles adoptées par les pays méditerranéens et les investissements connexes. Les présidents respectifs de la Banque mondiale et de la BEI ont annoncé que leur

plan appuiera directement des efforts régionaux. Ils ont également souligné qu' ils travailleront de concert avec d' autres organisations internationales, particulièrement le PNUE et la CEE, pour la planification et la mise en oeuvre de programmes.

Le Programme environnemental pour la Méditerranée a été lancé en 1988 sous forme d' une étude régionale financée conjointement par les deux institutions multilatérales. Cette étude de diagnostic, fondée sur d' abondants travaux réalisés par le PNUE et le PAM, constitue la première phase de l' initiative et vient d' être achevée. La deuxième phase qui démarrera au début de 1990 portera principalement sur des mesures stratégiques spécifiques, l' identification et la préparation de

projets d' investissement et sur le renforcement d' institutions en fonction des priorités de la région identifiées au cours de la première phase. Afin de guider et d' appuyer la mise en oeuvre de ce programme, les deux banques sont également convenues de créer, d' ici à la fin de 1989, un nouvel instrument opérationnel, le Programme d' assistance technique pour l' environnement de la Méditerranée (PATEM) qui sera financé initialement par elles et par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

Au cours de la réunion d' Athènes, les représentants de la Banque mondiale et de la BEI ont expliqué que les ressources seront fournies par leurs établissements pour s' ajouter à celles dont dispose le PAM.